

# Examen rapide de la classification du COSEPAC

pour le

## Corégone de l'Atlantique *Coregonus huntsmani*

au Canada

**EN VOIE DE DISPARITION  
2022**

**COSEPAC**  
Comité sur la situation  
des espèces en péril  
au Canada



**COSEWIC**  
Committee on the Status  
of Endangered Wildlife  
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2022. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour le corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xiv p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie David F. Fraser d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour le corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision de l'examen rapide de la classification ont été assurées par Margaret Docker, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement et Changement climatique Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : [ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca](mailto:ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca)  
[www.cosepac.ca](http://www.cosepac.ca)

Also available in English under the title "Rapid Review of Classification on the Atlantic Whitefish *Coregonus huntsmani* in Canada."



## COSEPAC Sommaire de l'évaluation

### Sommaire de l'évaluation – Décembre 2022

**Nom commun**

Corégone de l'Atlantique

**Nom scientifique**

*Coregonus huntsmani*

**Statut**

En voie de disparition

**Justification de la désignation**

Cette espèce de poisson anadrome confinée aux eaux intérieures est endémique au Canada. Elle migrait autrefois entre des plans d'eau douce et l'océan Atlantique, mais est maintenant restreinte à trois lacs interconnectés dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'espèce est menacée par des poissons prédateurs introduits illégalement, des ouvrages de régularisation des eaux qui entravent les déplacements, l'altération des niveaux d'eau par les municipalités et le déclin de la qualité de l'habitat. Si ces menaces ne sont pas renversées, elles mèneront à la disparition de cette espèce canadienne unique.

**Répartition**

Nouvelle-Écosse

**Historique du statut**

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000, en novembre 2010, et en décembre 2022.



## COSEPAC Examen rapide de la classification

### PRÉFACE

Le corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) est un poisson confiné aux eaux intérieures. Il était autrefois de nature anadrome, mais est maintenant restreint dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Il se reproduit essentiellement dans trois petits lacs semi-naturels partiellement interconnectés (Hebb, Milipsigate et Minamkeak) dans la région du bassin versant du cours supérieur de la Petite Rivière, près de Bridgewater. Certains cours d'eau reliant autrefois ces lacs ont été bloqués par des ouvrages de régularisation des eaux. L'espèce serait disparue de la rivière Tusket, où elle a déjà été abondante dans le passé. Elle était fort probablement plus répandue avant l'arrivée des colons européens (DFO, 2018a). Le corégone de l'Atlantique à l'état sauvage ne se retrouve nulle part ailleurs dans le monde.

La taille exacte de la population restante est inconnue, mais on estime qu'elle est petite (DFO, 2018a,b). À l'aide de deux méthodes différentes, Cook (2012) a estimé à 18 et à 38 la taille effective de la population contemporaine ( $N_e$ ), qui correspond à la taille d'une population idéale connaissant le même taux de dérive génétique que la population étudiée. Les comparaisons entre  $N_e$  et  $N_c$  (taille de la population recensée) montrent que le rapport entre  $N_c$  et  $N_e$  est en moyenne d'environ 10:1, mais ce rapport varie considérablement. Par exemple, en cas d'importantes fluctuations de la taille de la population, la valeur  $N_e$  peut être beaucoup plus petite que la valeur  $N_c$  (Frankham, 1995). Cependant, la valeur  $N_e$  observée chez le corégone de l'Atlantique est parmi les plus faibles observées chez toutes les espèces de poissons examinées (Cook, 2012) et constitue une source de préoccupation.

Le rapport de situation précédent indiquait que l'achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), prédateur non indigène, se reproduisait dans les lacs Minamkeak et Milipsigate, et qu'il était presque certain qu'il se reproduirait également dans le lac Hebb dans un avenir rapproché (COSEWIC, 2010). Depuis 2013, la reproduction de l'achigan à petite bouche a été confirmée dans les trois lacs (DFO, 2018b). Le brochet maillé (*Esox niger*) ne se rencontrait pas auparavant dans le bassin versant de la Petite Rivière (COSEWIC, 2010), mais sa présence a été confirmée dans les lacs Hebb et Milipsigate en 2013 (Themelis *et al.*, 2014; Saunders *et al.*, 2021). L'introduction du brochet maillé dans le bassin versant des rivières Tusket et Annis dans les années 1970 pourrait avoir contribué à la disparition de la population de corégonos de l'Atlantique dans ces eaux. Ces poissons prédateurs introduits illégalement peuvent nuire au corégone de l'Atlantique par prédation directe, occupation du territoire ou perturbation de la structure trophique de la communauté. Les ouvrages de régularisation des eaux qui entravent les déplacements, l'altération des niveaux d'eau par les municipalités et la pollution semblent également causer un déclin de la qualité de l'habitat (COSEWIC, 2010).

Des corégones de l'Atlantique élevés en captivité ont été introduits dans un petit lac (moins de 1 km<sup>2</sup>), le lac Anderson (2005-2008, 2012), à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une expérience visant à évaluer si des spécimens de corégones de l'Atlantique élevés en captivité pouvaient s'établir en populations résidentes capables de se reproduire dans des lacs (Bradford *et al.*, 2015). Des travaux d'analyse de l'ADN environnemental (ADNe) effectués en 2017 indiquent qu'il est peu probable que l'espèce persiste dans le lac Anderson (Dillon Consulting, 2018).

Depuis 2018, des larves sont prélevées et conservées au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie, et constituent la seule population de l'espèce en captivité. Le laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie, la Nova Scotia Salmon Association (NSSA) et Coastal Action travaillent à la construction d'une remorque d'élevage en bordure de cours d'eau dans le but d'introduire de jeunes corégones de l'Atlantique dans un nouveau plan d'eau potentiel. Le ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), la NSSA et Coastal Action effectuent également des relevés dans les lacs de la Nouvelle-Écosse pour déterminer leur caractère convenable en tant qu'habitat du corégone de l'Atlantique (Species at Risk Public Registry, 2021).

### **Historique du statut**

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000, en novembre 2010, et en décembre 2022.

### **Carte actualisée**

Requisite                      x Non requise

Aucun changement connu de la répartition; voir l'évaluation précédente (COSEWIC, 2010).

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

Corégone de l'Atlantique

Atlantic Whitefish

*Coregonus huntsmani*

Répartition au Canada : Nouvelle-Écosse

### Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population)	La meilleure estimation est de 3 ans (durée d'une génération de 2 à 5 ans)
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Inconnu
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [5 ans ou 2 générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [10 dernières années ou 3 dernières générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [10 prochaines années ou 3 prochaines générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [10 ans ou 3 générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Est-ce que les causes du déclin sont clairement comprises?	Partiellement comprises; les poissons envahissants sont considérés comme la plus grande menace contemporaine à la persistance de l'espèce, mais cette dernière était en déclin avant leur introduction.
Les causes du déclin ont-elles effectivement cessé?	Non
Les causes du déclin sont-elles clairement réversibles?	Inconnu
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Inconnu

## Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	39 km <sup>2</sup> (superficie totale des trois lacs), mais la valeur de 76 km <sup>2</sup> est utilisée dans le présent document de façon à correspondre à l'IZO, conformément à la définition voulant que l'IZO soit contenu dans la zone d'occurrence (IUCN, 2022).
Indice de zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur établie à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté)	76 km <sup>2</sup> , selon une grille à carrés de 2 km de côté, mais l'IZO actuel est d'au plus 39 km <sup>2</sup> .
La population totale est-elle gravement fragmentée, c.-à-d. que plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouvent dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que la superficie nécessaire au maintien d'une population viable et b) séparées d'autres parcelles d'habitat par une distance supérieure à la distance de dispersion maximale présumée pour l'espèce?	a. Non b. Non
Nombre de localités* (utilisez une fourchette plausible pour refléter l'incertitude, le cas échéant)	Entre 1 et 3 localités, quoiqu'il est plus probable qu'il n'y ait qu'une seule localité étant donné que les lacs occupés sont interconnectés et vulnérables à l'introduction illégale de poissons prédateurs, certains d'entre eux étant déjà présents. Même si ces poissons ont des effets qui ne sont pas entièrement connus, ils sont susceptibles de perturber rapidement l'ensemble de la population de corégones de l'Atlantique et de lui nuire.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Possible, mais la zone d'occurrence est déjà très petite.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui, il y a un déclin observé de la qualité de l'habitat.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Non

\* Voir « Définitions et abréviations » sur le [site Web du COSEPAC](#) pour obtenir des précisions sur ce terme.

### Nombre d'individus matures dans chaque sous-population

Sous-population (utilisez une fourchette plausible)	Nombre d'individus matures
Total (une sous-population)	Aucune estimation disponible, mais la population serait de petite taille (DFO, 2018b).

### Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, selon la plus longue période, jusqu'à un maximum de 100 ans, ou 10 % sur 100 ans]	Inconnu; aucune analyse n'a été effectuée.
--	--

### Menaces et facteurs limitatifs

Un calculateur des menaces a-t-il été rempli pour l'espèce?

Non, mais les menaces ont été examinées récemment au cours d'une réunion du Processus de consultation scientifique régional du MPO (DFO, 2009) et mises à jour dans le programme de rétablissement du MPO (DFO, 2018b).

Les principales menaces décrites dans le rapport de situation précédent (COSEWIC, 2010), dont l'impact est inféré dans le présent document à partir de la formulation dans le rapport, peuvent être classées comme suit (les numéros de menaces sont ceux du système de classification des menaces de l'UICN) :

8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques = impact élevé
7. Modifications des systèmes naturels = impact moyen (ouvrages de régularisation des eaux et barrages, altération anthropique du niveau de l'eau [c.-à-d., approvisionnement en eau pour la ville de Bridgewater])
9. Pollution = impact faible (écoulements forestiers, lixiviats provenant d'anciens sites miniers et aménagement du territoire), d'après les niveaux actuels et dans la mesure où la menace est correctement atténuée (DFO, 2018a)
11. Changements climatiques = impact inconnu (température convenant à l'incubation des œufs [couverture de glace et durée], contraintes oxythermiques [c.-à-d. diminution du volume des refuges d'eau froide], changements dans la productivité primaire des lacs)

Quels autres facteurs limitatifs sont pertinents?

Très petite population et aire de répartition limitée.

### Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur les plus susceptibles de fournir des individus immigrants au Canada.	Sans objet Il n'y a aucune autre population naturelle, mais un stock de géniteurs est maintenu en captivité à l'installation de recherche Aquatron de l'Université Dalhousie. Chaque année depuis 2018, des larves de corégone de l'Atlantique sont capturées dans les lacs de la Petite Rivière et sont élevées en captivité pour constituer un stock de géniteurs (DFO, 2018c).
---	--

Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Non, il n'y a pas d'autres populations à l'état sauvage ailleurs.
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Sans objet
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Sans objet
Les conditions se détériorent-elles au Canada <sup>+</sup> ?	Oui L'habitat est exposé à de nombreuses menaces (COSEWIC, 2010; DFO, 2018a).
Les conditions de la population source se détériorent-elles <sup>+</sup> ?	Sans objet
La population canadienne est-elle considérée comme un puits <sup>+</sup> ?	Sans objet
La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?	Non Il n'existe aucune autre population à l'état sauvage.

#### Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate?	Non
--	-----

#### Statut et justification de la désignation

<b>Statut</b> En voie de disparition	<b>Code alphanumérique</b> B1ab(iii)+2ab(iii)
<b>Justification de la désignation</b> Cette espèce de poisson anadrome confinée aux eaux intérieures est endémique au Canada. Elle migrerait autrefois entre des plans d'eau douce et l'océan Atlantique, mais est maintenant restreinte à trois lacs interconnectés dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'espèce est menacée par des poissons prédateurs introduits illégalement, des ouvrages de régularisation des eaux qui entravent les déplacements, l'altération des niveaux d'eau par les municipalités et le déclin de la qualité de l'habitat. Si ces menaces ne sont pas renversées, elles mèneront à la disparition de cette espèce canadienne unique.	
Raison du changement du statut	Sans objet

#### Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Le moment et l'ampleur du déclin passé n'ont pas été consignés, mais ce déclin s'est probablement produit avant les 3 dernières générations. Les données sur les tendances récentes de la population sont insuffisantes.
Critère B (aire de répartition peu étendue et déclin ou fluctuation) : Correspond aux critères de la catégorie « Espèce en voie de disparition » B1ab(iii)+2ab(iii), car la zone d'occurrence (76 km <sup>2</sup> ) et l'IZO (76 km <sup>2</sup> ) sont inférieurs aux seuils, la population a) ne compte pas plus de 3 localités (elle en compte très probablement une seule) et b) il y a un déclin continu de la qualité de l'habitat.

<sup>+</sup> Voir le [tableau 3](#) (Lignes directrices pour la modification de l'évaluation de la situation d'après une immigration de source externe).

Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) :  
Sans objet. Les données sur le nombre d'individus matures sont insuffisantes.

Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) :  
Correspond au critère de la catégorie « menacée » D2, car le nombre de localités se situe entre 1 et 3 (très probablement une seule localité), et l'espèce est susceptible de connaître un déclin considérable en raison des activités humaines ou des événements stochastiques, qui pourraient avoir des effets d'ici 1 ou 2 générations.

Critère E (analyse quantitative) :  
Aucune analyse quantitative du risque de disparition n'a été réalisée.

## REMERCIEMENTS

Environnement et Changement climatique Canada a financé la préparation du présent rapport. Les experts énumérés ci-dessous ont fourni des données et des conseils précieux. Des remerciements particuliers sont adressés à Mark Ridgway, qui a révisé une version antérieure du présent examen rapide de la classification. Des réviseurs anonymes du MPO ont fourni des renseignements supplémentaires utiles et récents sur l'espèce et les activités de rétablissement.

## EXPERTS CONTACTES

Allen Curry (Ph. D), Margaret Docker (Ph. D.), Nicholas Mandrak (Ph. D.) et John Post (Ph. D.), Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce du COSEPAC.

Donna Hurlburt (Ph. D), gestionnaire de la biodiversité, Wildlife Division, Department of Lands and Forestry, Kentville (Nouvelle-Écosse).

## SOURCES D'INFORMATION

- Bradford, R.G., D. Themelis, P. LeBlanc, D.M. Campbell, S.F. O'Neil et J. Whitelaw. 2015. Atlantic Whitefish (*Coregonus huntsmani*) stocking in Anderson Lake, Nova Scotia. Canadian Technical Report of Fisheries and Aquatic Sciences 3142, Dartmouth, Nova Scotia. vi + 45 pp.
- Cook, A.M. 2012. Addressing key conservation priorities in a data poor species. PhD thesis, Dalhousie University, Halifax, Nova Scotia. 214 pp.
- COSEWIC. 2010. Update COSEWIC status report on the Atlantic Whitefish (*Coregonus huntsman*) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vii + 35 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2000. Rapport de situation du COSEPAC sur le corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 37 p.]
- DFO. 2006. Recovery Strategy for the Atlantic Whitefish (*Coregonus huntmani*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. xiii + 42 pp. [Également disponible en français : MPO. 2006. Programme de rétablissement du corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) au Canada. Loi sur les espèces en péril, Série de Programmes de rétablissement. Pêches et Océans Canada, Ottawa. xi + 42 p.]
- DFO. 2009. Proceedings of the 2009 Recovery Potential Assessment for Atlantic Whitefish (*Coregonus huntsmani*); 24-25 March 2009. DFO Canadian Science Advisory Secretariat Proceedings Series 2010/021.

- DFO. 2018a. Action Plan for the Atlantic Whitefish (*Coregonus huntsmani*) in Canada. Species at Risk Act Action Plan Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. ix + 39 pp. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry/action-plans/atlantic-whitefish-final.html>. (consulté en février 2022). [Également disponible en français : MPO. 2018a. Plan d'action concernant le corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) au Canada. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. ix + 44 pp. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/plans-action/coregone-atlantique-finale.html>.]
- DFO. 2018b. Recovery strategy for the Atlantic Whitefish (*Coregonus huntsmani*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. xiii + 62 pp. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry/recovery-strategies/atlantic-whitefish-amended-final.html# 1.6>. (consulté en février 2022). [Également disponible en français : MPO. 2018b. Programme de rétablissement du corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*) au Canada. Loi sur les espèces en péril, Série de Programmes de rétablissement. Pêches et Océans Canada, Ottawa. xiv + 69 p. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/coregone-atlantique-modifie-finale.html# 1.6>.]
- DFO. 2018c. Strategies for the establishment of self-sustaining Atlantic Whitefish population(s) and development of a framework for the evaluation of suitable lake habitat. Canadian Science Advisory Secretariat Maritimes Region Science Advisory Report 2018/045. <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/library-bibliotheque/40738176.pdf>. (consulté en février 2022). [Également disponible en français : MPO. 2018c. Stratégie d'établissement d'une ou de plusieurs populations autosuffisantes de corégones de l'Atlantique et création d'un cadre pour l'évaluation d'habitats lacustres propices. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2018/045. <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/library-bibliotheque/40737329.pdf>.]
- [Dillon Consulting. 2018. Environmental Assessment Highway 107 Burnside to Bedford: Additional Information – Anderson Lake. Report for Nova Scotia Ministry of Transportation. 17 pp. https://www.novascotia.ca/nse/ea/highway-107-burnside-to-bedford/TIR\\_Highway\\_107\\_EA\\_Additional\\_Info\\_8Jun2018.pdf](https://www.novascotia.ca/nse/ea/highway-107-burnside-to-bedford/TIR_Highway_107_EA_Additional_Info_8Jun2018.pdf) (consulté en février 2022).
- Feener, S., M. Leblanc, M. Risto, S. Reeves et Z. Lamontagne. 2021. 2020-21 Review of Fisheries Activities for the Atlantic Whitefish Recovery Project. Mahone Bay, NS: Coastal Action. 22 pp. [https://www.coastalaction.org/uploads/1/2/2/2/122203881/2020\\_atlantic\\_whitefish\\_field\\_report.pdf](https://www.coastalaction.org/uploads/1/2/2/2/122203881/2020_atlantic_whitefish_field_report.pdf) (consulté en septembre 2022).
- Frankham, R. 1995. Effective population size / adult population size ratios in wildlife: a review. *Genetic Research* 66:95–107.

- IUCN Standards and Petitions Committee. 2022. Guidelines for Using the IUCN Red List Categories and Criteria. Version 15. Prepared by the Standards and Petitions Committee. <https://www.iucnredlist.org/documents/RedListGuidelines.pdf>. (consulté en février 2022).
- Mitchell, S.C., J.E. LeBlanc et A.J. Heggelin. 2010. Impact of introduced Chain Pickerel (*Esox niger*) on lake fish communities in Nova Scotia, Canada. Rapport inédit. Inland Fisheries Division, Nova Scotia Department of Fisheries and Aquaculture, Pictou, Nova Scotia. 18 pp. (consulté en février 2022).
- Species at Risk Public Registry. 2021. Atlantic Whitefish. (*Coregonus huntsmani*). <https://species-registry.canada.ca/index-en.html#/species/64-47>. (consulté en février 2022). [Également disponible en français : Registre public des espèces en péril. 2021. Corégone de l'Atlantique (*Coregonus huntsmani*). <https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes/64-47>.]
- Themelis, D.E., R.G. Bradford, P.H. LeBlanc, S.F. O'Neil, A.P. Breen, P. Longue et S.B. Nodding. 2014. Monitoring activities in support of endangered Atlantic Whitefish (*Coregonus huntsmani*) recovery efforts in the Petite Rivière lakes in 2013. Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Sciences 3031, Dartmouth, Nova Scotia. v + 94 pp.

#### **Rédacteur de l'examen rapide de la classification :**

- David F. Fraser. Dwayne Lepitzki a saisi les données dans le logiciel RAMAS et David F. Fraser les a mises à jour.



## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS (2022)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

\* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

\*\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et  
Changement climatique Canada  
Service canadien de la faune

Environment and  
Climate Change Canada  
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.